



LA MAISON DU REVÊTEMENT

Conditions Générales du Jeu Concours "Gagnez 1 000 € pour Vos Travaux"

Article 1 - Organisation

La société **La Maison Du Revêtement**, située au 110 bis route de l'aéroport, 38590 Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé "**Gagnez 1 000 € pour Vos Travaux**".

Les travaux associés au bon d'achat seront réalisés exclusivement par la société **Quatre à Quatre Services**, située au 60 route de l'aéroport, 38590 Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs. Contact : contact@4-s.fr.

Article 2 - Conditions de participation

Le jeu concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exception des employés de La Maison Du Revêtement, Quatre à Quatre Services, et de leurs familles.

Pour participer, il est impératif de :

1. **Aimer la page Facebook "La Maison Du Revêtement"**.
2. **Liker et partager la publication dédiée au jeu concours sur Facebook.**
3. Remplir le formulaire d'inscription accessible via le lien ou l'article dédié.

⚠ Les travaux associés au bon d'achat doivent être réalisés **uniquement dans le département de l'Isère**.

Article 3 - Dates et durée

Le jeu concours est valable du **20 novembre 2024** au **15 janvier 2025** inclus. Toute participation après cette date sera refusée.

Le tirage au sort aura lieu le **15 janvier 2025** en fin de journée, sous la supervision de l'organisateur.

Article 4 - Dotation

Le gagnant recevra un **bon d'achat de 1 000 € TTC**, utilisable exclusivement pour des travaux réalisés par la société **Quatre à Quatre Services**, dans les conditions suivantes :

- Les travaux doivent concerner :
 - **Pose de carrelage.**
 - **Pose de parquets.**
 - **Pose de papiers peints et peinture.**
 - **Création de salles de bains clés en main.**
 - **Pose de moquettes ou linoléum.**
 - **Terrasses en carrelage.**
- Le bon est applicable uniquement sur des chantiers dont le montant total dépasse **5 000 € TTC**.
- Les travaux doivent être commandés et signés avant le **31 mars 2025**.
- ⚠ **Les travaux doivent impérativement être réalisés dans le département de l'Isère.**

⚠ Tous les autres types de travaux, y compris ceux non mentionnés ci-dessus, ne sont pas éligibles au bon d'achat.

Article 5 - Modalités du tirage au sort

- Le tirage au sort sera effectué de manière aléatoire parmi les participants ayant rempli les conditions de participation.



LA MAISON DU REVÊTEMENT

- Le gagnant sera contacté directement par email ou téléphone (selon les coordonnées fournies lors de l'inscription) dans un délai de 7 jours suivant le tirage.
-

Article 6 - Remise et utilisation du bon d'achat

- Le bon d'achat sera remis au gagnant sous forme d'un document nominatif et unique.
 - Ce bon est strictement personnel, non transférable et non cumulable avec d'autres offres ou promotions.
 - Le bon ne peut être converti en argent ou remplacé en cas de perte.
-

Article 7 - Limitation de responsabilité

La société organisatrice et Quatre à Quatre Services ne sauraient être tenues responsables en cas :

- De mauvaise utilisation ou d'interprétation des conditions générales.
 - D'impossibilité pour le gagnant de bénéficier du bon dans les délais impartis.
 - D'incidents ou dommages liés à l'exécution des travaux, qui relèveront des termes du contrat établi avec Quatre à Quatre Services.
-

Article 8 - Annulation ou modification

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier le jeu concours sans préavis, notamment en cas de force majeure.

Article 9 - Protection des données

Les données personnelles collectées dans le cadre du jeu concours seront utilisées exclusivement pour la gestion du concours. Conformément à la réglementation RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles en contactant contact@laisondurevetement.fr.

Article 10 - Acceptation des conditions générales

La participation au jeu concours implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales, sans possibilité de réclamation.